

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 11 juillet 2017

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 11 juillet, a arrêté cinq projets de délibération du Congrès ; adopté deux délibérations du gouvernement ; adopté 69 arrêtés et examiné 8 dossiers d'étrangers. Il a également émis deux avis.**

### **1. Projets de délibérations du Congrès**

#### **Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui vise à autoriser la coopérative agricole Coop 1 et la société La Fruitière à construire deux docks d'entreposage de fruits et légumes à Ducos. La coopérative agricole Coop 1 regroupe douze agriculteurs. La construction d'un dock de 600 m<sup>2</sup> avec des chambres froides permettra de traiter entre 1 000 et 2 000 tonnes de produits par an. La société La Fruitière, exerce, quant à elle, l'activité de grossiste en fruits et légumes, et souhaite construire un dock de 400 m<sup>2</sup> environ.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant la cession à titre gratuit à la commune de Nouméa de différentes portions de route relevant du domaine public de la Nouvelle-Calédonie : une partie de l'accès à la mise à l'eau de l'Orphelinat, une partie de la rue Edouard-Unger à la section Vallée-du-Tir et une partie de la rue Edouard-Unger à la Montagne Coupée.

**Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière et secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :**

Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération visant à réviser les fonctions des maîtres formateurs auprès des enseignants (conseillers pédagogiques, inspecteurs, formateurs des instituts et externes) exerçant sous la responsabilité de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC). Le projet de délibération vise à :

- fixer le diplôme exigé pour exercer cette fonction et préciser les niveaux d'intervention du maître formateur ;
- introduire les trois domaines dans lesquels les maîtres formateurs exercent leurs missions (formation initiale, formation continue, suivi pédagogique ;
- supprimer l'obligation d'être titulaire d'une classe ;
- lister les attributions des maîtres formateurs en matière de formation initiale et continue ;
- lister les missions à exercer en matière de suivi pédagogique ;
- fixer la répartition horaire des missions dévolues aux maîtres formateurs en matière de conduite de classe, d'activités de formation, de réunions et de recherche pédagogique

**Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant création du comité consultatif de l'enseignement agricole de la Nouvelle-Calédonie (CCEA-NC). Cette instance consultative vient se substituer au comité de l'enseignement agricole. L'objectif du CCEA-NC est d'assurer la cohérence entre les différentes voies de formations de l'enseignement agricole (initiale, apprentissage, formation professionnelle continue). Il émet un avis sur les demandes d'ouvertures d'établissements privés d'enseignement agricole et sur les demandes d'ouvertures de formations agricoles. Il sera composé de trois collèges :
  - le collège des institutions, des établissements d'enseignement et des collectivités,
  - le collège des représentants des personnels des établissements d'enseignement,
  - le collège des usagers (parents d'élèves, élèves et professionnels).Cette composition unique assure la cohérence de l'enseignement agricole en Nouvelle-Calédonie, entre les professionnels des métiers visés par les diplômes de l'enseignement agricole (productions agricoles, environnement, espaces verts, services à la personne), les institutions et collectivités, et les établissements d'enseignement agricole publics et privés.

**Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération approuvant les statuts de la société publique SPL Centre Aquatique Régional de Dumbéa et autorisant le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à signer les statuts. La Ville de

Dumbéa est propriétaire du Centre Aquatique Régional de Dumbéa Guy-Verlaguet (CARD) qui est actuellement géré directement par la commune. Il est envisagé la création d'une Société Publique Locale (SPL), qui deviendrait l'opérateur en charge de la gestion de ce centre nautique. Le capital de la SPL sera réparti entre la commune de Dumbéa à concurrence de 24 millions de francs, la Nouvelle-Calédonie à concurrence de 14 millions de francs et la province Sud à concurrence de 7 millions de francs, soit un total de 45 millions de francs. La Nouvelle-Calédonie disposera de deux sièges d'administrateur. Il est proposé au Congrès de donner son accord à la prise de participation par la collectivité au capital de la société publique locale CARD.

## **2. Délibérations du gouvernement**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris pour deux affaires.

## **3. Arrêtés du Gouvernement**

### **Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2017 de l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA) à la somme de 364,3 millions de francs dont 331,4 millions de francs pour le fonctionnement et 32,9 millions de francs pour l'investissement. Le budget global 2017 de l'établissement est donc de 2,52 milliards de francs dont 2,47 milliards de francs pour la section de fonctionnement et 50 millions de francs pour la section d'investissement.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la durée des fonctions des directeurs pour 22 établissements publics de la Nouvelle-Calédonie. Conformément aux dispositions de la loi organique, les directeurs des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie sont nommés par le gouvernement. Afin de créer une dynamique au sein des postes de hauts fonctionnaires de la Nouvelle-Calédonie et d'amorcer une synergie sur la mobilité avec les autres institutions de la Nouvelle-Calédonie, il est proposé de limiter la durée d'exercice des fonctions des directeurs d'établissements. La durée des fonctions de ces directeurs est fixée à trois ans, renouvelables, à l'exception du directeur de l'OPT-NC qui a été nommé pour 5 ans par arrêté n° 2015-1621/GNC du 18 août 2015. Les directeurs des établissements publics concernés seront donc nommés pour 3 ans renouvelables, d'ici le 13 octobre 2017 au plus tard.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé une opération de concentration qui consiste en la prise de contrôle exclusif de la SARL All Wood par la SARL SAAF (groupe Leroux). L'analyse concurrentielle conclut à l'absence d'atteinte à la concurrence sur le marché « spécialiste » du négoce de bois et sur le marché « généraliste » des matériaux de construction au titre des effets congloméraux.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé cinq entreprises, renouvelé l'agrément de cinq entreprises et transféré les agréments de deux entreprises de production locale au régime fiscal privilégié à l'importation des matières premières et des emballages.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 2 millions de francs à l'association Initiative Nouvelle-Calédonie, afin qu'elle poursuive ses actions d'aide aux entreprises et de professionnalisation des chefs d'entreprise calédoniens.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 509 355 F à la commune de Poya afin de contribuer (à hauteur de 60 %) au financement de l'élaboration de son plan communal de sauvegarde (PCS) par un sous-traitant agréé.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions pour un montant total de 7 050 000 francs aux associations suivantes :
  - Association Blackwood stock : 1 000 000 F pour le toit de scène de la 5<sup>e</sup> édition du festival Blackwoodstock en 2017.
  - Association cheval mon ami : 150 000 F pour participer au financement des 12<sup>e</sup> jeux équestres le 18 novembre 2017.
  - Association des donneurs de sang bénévoles NC : 200 000 F pour son fonctionnement.
  - Association de l'institut des hautes études de défense nationale de Nouvelle-Calédonie : 100 000 F pour son fonctionnement.
  - Association hippocampe : 300 000 F pour son fonctionnement.
  - Association sportive universitaire de Nouvelle-Calédonie : 500 000 F pour financer le déplacement de la sélection universitaire futsal de NC en Chine.
  - Cinéma d'ici et d'ailleurs : 1,5 million de francs pour son fonctionnement.
  - Comité d'actions de Poum et de l'extrême – CAPE – C-A-POUM : 300 000 F pour financer l'organisation de la « Fête de la mer »
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Gilles Provost en qualité de chef du service de l'industrie de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement à signer des conventions d'accueil de personnels scientifiques d'organismes de recherche de l'Université de la Nouvelle-Calédonie au sein de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC). En effet, dans le cadre de ses missions, la DIMENC exprime un besoin récurrent d'accueil de ce type de personnels auparavant approuvé par arrêtés nominatifs. Cette procédure permettra d'alléger la procédure.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des frais pour l'organisation d'un séminaire relatif aux spécificités du marché touristique chinois les 9 et 10 mars 2017 (428 940 F). Le développement de l'activité touristique a été identifié comme l'un des leviers pouvant contribuer à relancer la croissance économique, et dans cette perspective, il est envisagé d'ouvrir la Nouvelle-Calédonie au tourisme chinois. Afin de permettre aux acteurs de l'industrie touristique de mieux se préparer à accueillir ces nouveaux touristes, un séminaire de deux jours sur les spécificités de cette clientèle et de ce marché a été organisé.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif à l'agrément temporaire de substances actives et à l'homologation temporaire de produits phytosanitaires à usage agricole jusqu'au 31 octobre 2017 (78 SA et 101 PPUA). Par un jugement en référé du 30 juin 2017, le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie a suspendu l'exécution de l'arrêté n° 2017-1039/GNC du 16 mai 2017 relatif à l'agrément temporaire de substances actives (SA) et à l'homologation temporaire de produits phytosanitaires à usage agricole (PPUA). Ce jugement a pour effet d'interdire l'importation, la distribution et l'utilisation de PPUA. Cependant :
  - il n'existe plus aucun PPUA homologué sur pomme de terre,
  - la gestion du mildiou doit faire l'objet d'un programme de traitement particulier comportant plusieurs SA fongicides comme préconisé par les services de développement,
  - il n'existe plus aucun PPUA homologué pour faire face aux adventices pour la culture de carotte. Or, la problématique de gestion de l'enherbement des parcelles, primordiale pour mener à terme cette production, doit obligatoirement être gérée par plusieurs matières actives à des stades de culture bien précis. L'alternance des SA provenant de groupes différents permet par ailleurs d'éviter les résistances,
  - il n'existe plus aucun PPUA homologué pour la culture de riz, filière prioritaire en cours de développement chez les céréaliers en 2017 avec l'appui de la province Sud (PPAP) et l'ADECAL ;
  - il n'existe plus aucune huile minérale contre la cercosporiose du bananier ou la cochenille des agrumes.

La situation est par conséquent urgente et très préoccupante pour l'agriculture locale, et est source d'inquiétude majeure de toute la profession, distributeurs et utilisateurs. L'arrêté pris aujourd'hui permet de faire face à cette situation d'urgence et de disposer de produits phytopharmaceutiques pour ces cultures, dont la plus grande partie de la récolte (pommes de terre, squash) a lieu en septembre. Par ailleurs, cet arrêté permettrait d'assurer la transition avec la mise en œuvre du corpus réglementaire voté en 2017.

Ainsi, le présent arrêté reprend des SA autorisées par la commission européenne ainsi que les PPUA les contenant. Ces substances actives se basent sur les études de l'EFSA (autorité européenne de sécurité des aliments). De plus, les SA et les PPUA proposés ont été étudiés localement lors des comités consultatifs et d'instruction au cours des réunions de travail de ces instances, en mai, juin, septembre et octobre 2015. Enfin, ces projets ont pris en compte les remarques issues de la consultation publique effectuée du 30 décembre 2015 au 19

janvier 2016, d'après l'ancien corpus réglementaire (délibération n° 217 du 14 août 2012). Les PPUA provenant de pays dont le système d'homologation n'est pas reconnu (pays non autorisés) ont été retirés de l'arrêté.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le versement de la somme de 5,4 millions de francs à la société Espace Surveillance Sarl (gardiennage et la surveillance des immeubles Iékawé et Galéria) en attendant la nouvelle attribution du marché.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le protocole transactionnel entre la Nouvelle-Calédonie et l'entreprise Jean Lefebvre Pacifique et habilité le président du gouvernement à le signer (augmentation des délais de garantie à 4 ans pour l'entreprise JLP SA, dans le cadre du suivi du bâtiment du Médipôle, suite à des dégradations de voiries).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné Monsieur Nicolas Rintz en qualité de représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et président de la commission de dépouillement pour les élections au conseil de l'ordre des experts-comptables et des comptables libéraux de la Nouvelle-Calédonie du 27 juillet 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a réparti la subvention exceptionnelle de 5 millions de francs entre la direction diocésaine de l'enseignement catholique (2,5 millions de francs) et l'alliance scolaire de l'église évangélique (2,5 millions de francs), à la suite du passage du cyclone tropical Donna.
- La Nouvelle-Calédonie a instauré des mesures de protection de marché à l'importation afin de permettre aux produits fabriqués localement d'être concurrentiels face aux produits importés. Ces mesures participent ainsi au rééquilibrage économique et favorisent le développement durable des entreprises locales. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a aujourd'hui autorisé la levée partielle de la suspension d'importation toutes origines et provenances (STOP) pour les claquettes dites japonaises de marques déposées relevant de la position tarifaire 6202.20.00 du tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie qui ne font pas l'objet de production locale. Les claquettes japonaises génériques qui font l'objet d'une production locale restent protégées.



**Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les nouvelles attributions de la direction de la Formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie (DFPC), afin de mettre en conformité l'organisation de la DFPC avec les évolutions du secteur de la formation professionnelle continue, en particulier sur deux points essentiels que sont la mise en œuvre de la loi du pays et de la délibération sur la formation tout au long de la vie et le transfert de la mission d'indemnisation des stagiaires de la formation professionnelle de l'IDC-NC vers la DFPC.

**Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la première décision modificative de l'exercice 2017 de l'office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie (OPT-NC). L'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2017 de l'OPT est arrêté comme suit :

**- Compte de résultat prévisionnel :**

Recettes :	25 103 015 000 F
Dépenses :	24 600 031 000 F
Résultat prévisionnel :	+ 502 983 380 F

**- Tableau de financement :**

Ressources :	7 824 748 980 F
<i>dont capacité d'autofinancement :</i>	5 824 748 980 F
Emplois :	15 891 939 256 F

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'un des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de l'agence pour le remboursement des taxes à l'importation de la Nouvelle-Calédonie (ARTI-NC). Mme Annette TIEOUE est remplacée par M. Adolphe DIGOUE au conseil d'administration de l'ARTI-NC.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH) pour l'opération « Les villas du Mont-Mou », située à Païta. Cette opération consiste en la construction de 37 bâtiments en RDC, regroupant 74 logements jumelés sociaux locatifs avec jardins privatifs : 40 logements locatifs aidés (LLA) et 34 logements locatifs de transition (LLT). Le FCH a recours à l'aide fiscale outre-mer. Le coût prévisionnel du programme d'habitat social est de 1,95 milliard de francs dont 130 millions de francs pour le foncier, 2,6 millions pour les frais d'acquisition, 1,7 milliard pour les études et travaux de lotissement, de viabilisation et de construction, 18,7 millions pour les frais financiers et 49 millions pour les frais de défiscalisation. Le montant des exonérations sollicitées a été

estimé à 12 millions de francs pour les droits d'enregistrement et la taxe hypothécaire et à 87 millions de francs pour la TSS. Le montant des exonérations de TGC pour cette opération n'est pas évaluable.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 4 millions de francs à l'association H2O dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique (projet de reconditionnement de matériels informatiques réformés afin de les mettre à disposition des personnes ou associations nécessiteuses sur l'ensemble du territoire à un prix symbolique).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a distribué aux 33 communes le produit de la redevance communale d'immatriculation pour l'année 2016, soit une somme totale de 231,2 millions de francs.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de la composante de stabilisation applicable au 3<sup>e</sup> trimestre 2017 du tarif de l'électricité.

#### **Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les protocoles transactionnels entre la Nouvelle-Calédonie et les sociétés GTH (Gestion de Travaux Hyaline) et CIEL (Calédonienne d'Ingénierie Electricité et Lumière), et habilité le président du gouvernement à les signer pour un montant total de 2 230 104 francs, 1 592 596 francs pour GTH et 637 508 francs pour CIEL afin de solder la rémunération de ces entreprises pour des travaux de voirie réalisés sur la RT1 au niveau de Koumac.

#### **Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :**

- Suite à l'adoption de la délibération n° 62/CP du 19 avril 2017 relative au don de jours de congés pour maladie grave d'un enfant dans le secteur public, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé ce jour les modalités concrètes qui permettront à l'employeur de faire des campagnes d'appel aux dons de jours de congés pour un salarié en ayant fait la requête.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a rectifié une information (erreur d'année) relative à l'ouverture des concours externes, externes spéciaux et internes pour le recrutement des professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titre pour le recrutement des animateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie. Les 19 postes ouverts sont répartis entre 18 postes au titre du 1<sup>er</sup> concours et un poste au titre du 2<sup>nd</sup> concours.



- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des agents du patrimoine et des bibliothèques du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie. Les quatre postes ouverts sont répartis entre trois postes au titre du 1er concours et un poste au titre du 2nd concours.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des éducateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie. Les sept postes ouverts sont répartis comme suit : six postes au titre du 1er concours et un poste au titre du 2<sup>nd</sup> concours.

### **Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :**

- Dans la cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, axe prioritaire du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'1,5 million de francs au lycée du Grand Nouméa pour accompagner les jeunes de plus de 16 ans sortis du cycle de scolarité obligatoire. Ce dispositif a pour but de remettre ces jeunes dans un parcours de formation et d'insertion.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions pour un montant global de 3 070 000 F à un collège, deux lycées et cinq associations pour le financement de différentes actions pédagogiques, éducatives et culturelles (essentiellement des voyages pédagogiques à l'étranger).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Francis Modéran en qualité de directeur du collège Jean-Mariotti à Nouméa.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Michel Lehoullier en qualité de directeur du lycée Jules-Garnier à Nouméa.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Thierry Cuggia en qualité de directeur du collège Louise-Michel - Païta Sud.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Brigitte Hainaut en qualité de directrice d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (collège Louis-Léopold-Djiet - Bourail).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Jean-Luc Giese en qualité de directeur du collège de Wani à Houaïlou.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Carine Blanc en qualité de directrice du lycée professionnel Pétero-Attiti à Nouméa.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Marie-Estelle Godar en qualité de directrice du lycée Antoine-Kéla à Poindimié.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Christophe De Singly en qualité de directeur du collège de Tuband à Nouméa.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Alexandre Beautru en qualité de directeur du collège de Rivière-Salée à Nouméa.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Papa Hadji en qualité de directeur du collège Pai-Kaleone à Hienghène.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Valéry Harp en qualité de directeur du collège de Yaté.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Geneviève Ovinet en qualité de directrice du lycée professionnel Augustin-Ty à Touho.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Fabienne Tirone en qualité de directrice du collège Essau-Voudjo à Poya.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Marc Boutin en qualité de directeur du collège d'Apogoti à Dumbéa-sur-Mer.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la nomination de M. Laurent Bouly en qualité de directeur du collège de Païamboué à Koné.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la nomination de Mme Anne Le Nestour en qualité de directrice du collège Laura-Boula à Lifou.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la nomination de Mme Murielle Magne en qualité de directrice du collège de La Roche à Maré.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la nomination de M. Damien Pechard en qualité de directeur du collège de Canala.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la nomination de M. Manuel Vermaut en qualité de directeur du collège de Ouégoa.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la nomination de M. Ludovic Foussard en qualité du collège de Koné.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim de M. Sébastien Parey en qualité de directeur du lycée William-Haudra à Lifou.

**Secteur de l'aménagement foncier et des affaires coutumières ; de l'écologie, du développement durable, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive ; des zones de développement prioritaires dites ZODEP et des relations avec le Sénat coutumier et les conseils coutumiers :**

- Dans le cadre du Fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, alimenté par une taxe, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le versement de :
  - deux subventions à la Ville de Nouméa pour l'élimination d'un stock de Malathion (7,5 millions de francs) et pour une collecte pilote de déchets diffus spécifiques des ménages (2,5 millions de francs),
  - deux subventions à la province Sud concernant des actions relatives au soutien des filières pneus usagés pour un montant de 20 millions de francs et des déchets d'équipements électriques et électroniques pour un montant de 40 millions de francs,
  - une subvention à la commune de Bourail pour réhabiliter une partie du dépotoir de la commune de Bourail.

**Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la composition du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT). Suite à la décision du Tribunal administratif sur la représentativité des organisations patronales au sein de ce conseil d'administration, 4 sièges sont attribués au MEDEF et deux sièges à la CPME.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné pour un an, à titre provisoire, le docteur M. Ntumba Kazambu Kabeya en qualité de chef du service de pneumologie du centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une aide financière de 6,5 millions de francs aux sportifs sélectionnés en équipe de France Olympique 2016 pour leur préparation aux Jeux olympiques de Tokyo 2020 et aux Jeux olympiques de 2024.
- Conformément aux orientations du gouvernement en matière de santé publique et en accord avec les directives nationales du ministère de la Santé, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 2,5 millions de francs au comité régional d'entraînement physique du monde moderne (CREPMM) pour l'organisation de la deuxième édition de la Journée Internationale du Sport et de l'Activité Physique (JISAP), qui a eu lieu le 8 avril 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a actualisé les listes des sportifs d'excellence sur la base des propositions émises par le Comité territorial olympique et sportif (CTOS) pour les catégories « performance », « avenir » et « officiels techniques d'excellence ».

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé jusqu'au 31 décembre 2017 le gel des prix des médicaments. Le gel du prix du médicament en Nouvelle-Calédonie, fixé sur le tarif pharmaceutique national métropolitain au 1er septembre 2014, est effectif depuis cette date. Il permet d'éviter les baisses régulières des prix du médicament en Nouvelle-Calédonie afin d'assurer l'équilibre financier des pharmacies du territoire et de leur permettre de trouver de nouveaux modes de rémunération de leur exercice. La loi du pays n° 2017-10 adoptée par le Congrès le 20 avril 2017 a permis d'adopter un cadre pour le futur calcul du prix du médicament. Ce cadre consiste à créer différentes tranches de prix de médicaments par délibération auxquelles seraient appliqués différents coefficients multiplicateurs, déterminé par arrêté. Ces deux derniers textes n'ont pas encore été examinés par le gouvernement.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a complété la liste des électeurs à la commission statutaire des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions de fonctionnement en faveur d'associations d'éducation populaire et de jeunesse de la Nouvelle Calédonie au titre du budget primitif principal propre pour un montant total de 15 millions de francs (Association les villages de Magenta (ALVM), Fédération des Œuvres Laïques (FOL), Association Calédonienne pour l'animation et la formation (ACAF), Association des Scouts et guides de Nouvelle-Calédonie, Association CEMEA PWÄRÄ WÄRO).

**Secteur du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme ; du suivi des transferts de compétence, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration, des questions relatives à la francophonie, du suivi et de la coordination de la construction du Médipôle de Koutio et des relations avec les provinces et les communes :**

- Après avis favorable de l'Organisme pour le Registre des intermédiaires en assurances (ORIAS), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a immatriculé au Registre des intermédiaires d'assurances de Nouvelle-Calédonie : SIVAC, le Cabinet de courtage d'assurances Serge Veron et Assurcal.
- Dans le cadre de la réforme du droit des assurances, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'accord de coopération entre la Nouvelle-Calédonie et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution français, dans l'objectif que cette dernière puisse exercer le contrôle de solvabilité des sociétés d'assurance françaises exerçant en Nouvelle-Calédonie. Pour rappel, le Code des assurances a été adopté à l'unanimité par les élus du Congrès le 7 avril 2016. Les textes relatifs aux compagnies d'assurances et aux courtiers ont ainsi été modernisés et adaptés à la Nouvelle-Calédonie. Ils prévoient notamment un nouveau dispositif d'agrément et de contrôle des entreprises d'assurances en vue de garantir leur solvabilité au bénéfice des assurés. Des accords ont déjà été signés avec les autorités de contrôles belges et luxembourgeoises. D'autres accords sont en cours de négociation avec les autorités des pays d'origine des entreprises d'assurances exerçant actuellement en Nouvelle-Calédonie : Allemagne, Danemark, Gibraltar, Irlande, Royaume-Uni et Malte.

**Secteur de la protection sociale, de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, de la solidarité et du handicap et de la politique de la famille :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le tableau des tarifs au sein des structures pour personnes âgées pour prendre en compte dans les charges de personnel les nouveaux métiers créés par les certifications locales (auxiliaire d'autonomie, accompagnateur d'autonomie de la personne, aide gérontologique) ainsi que l'évolution des diplômes de l'éducation nationale avec notamment la création des baccalauréats professionnels « accompagnement soins et service à la personne ».
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la composition de la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie (Mme Valentine Durand remplace Mme Carole Oriol en qualité de médecin suppléant de la protection maternelle et infantile ; Mme Valérie Lo remplace M. Philippe Pechaubes en qualité de directrice titulaire d'établissement spécialisé ; Mme Sabine Charles remplace Mme Emma Malaval en qualité de conseillère technique auprès du chef de service de l'action sociale ; Mme Virginie Dubourg-Pebellier est nommée en qualité de directrice suppléante d'établissement spécialisé).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 600 000 F à trois associations :
  - Association des Parents d'enfants handicapés de la Nouvelle-Calédonie (250 000 F) pour son fonctionnement ;
  - Association les Mamans roses : 200 000 F CFP pour son fonctionnement ;
  - Association Sportive automobile de runs et slaloms : 150 000 F afin d'aider un pilote licencié, seule personne en situation de handicap physique, à participer à toutes les manches du championnat 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention au CHS Albert-Bousquet de 446 684 F pour le financement d'un poste de référent médico-social et d'un poste de psychologue pour le « Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale » (C.H.R.S) mis en place depuis 2008. La participation totale de la Nouvelle-Calédonie à cette structure, prévue dans la convention cadre, est de 4,7 millions de francs.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a annulé le versement d'une subvention de 530 000 F à l'Union des Professionnels de la Petite Enfance (UPPE).

\*            \*  
                 \*

**Divers :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis sept avis favorables et un avis défavorable sur des demandes de visas de long séjour et un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire. Il a émis 9 avis favorables sur des autorisations de travail dont une concerne les projets miniers.

- Le gouvernement a examiné le projet de délibération du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) visant à attribuer un code RDS spécifique au service de radio Nouvelle-Calédonie 1ère et à abroger l'attribution de codes RDS à RFO 1 et RFO 2, prévus pour la diffusion de Nouvelle-Calédonie 1ère et de France Inter. Il n'émet aucune observation particulière.
- Le gouvernement a émis un avis favorable sur le transfert de gestion du ponton du château Royal de la province Sud à la commune de Nouméa. Dans le cadre de la réhabilitation du ponton, la commune de Nouméa s'est engagée à réaliser des travaux de remise en état du ponton pour favoriser les activités de baignade et interdire l'appontement des bateaux.